



10125 rue Parthenais, espace 206
Montréal, Québec,
H2B 2L6

Montréal, le 21 novembre 2022

Monsieur Jérôme Normand
Conseiller municipal
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Monsieur,

Une des trois missions de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville concerne la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement. Force est de constater que de nouvelles constructions dans le cœur du village historique du Sault-au-Récollet brisent l'harmonie du cadre bâti qui les environne. Des membres de notre organisme et des citoyens ont partagé avec nous leur sentiment d'inquiétude et d'incompréhension face à l'architecture de ces résidences.

Ces malaises découlent du fait que les citoyens sont au fait que l'arrondissement s'est doté d'outils nécessaires pour exiger des propriétaires que les constructions, les transformations et les rénovations soient de qualité et qu'elles s'intègrent harmonieusement au cadre bâti tout en évitant les ruptures visuelles. Le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) créé par le gouvernement du Québec fait partie du règlement d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville. Ce dernier s'avère un instrument précieux d'aide à la prise de décision permettant aux municipalités de dépasser les simples critères et normes réglementaires. Malheureusement, un sentiment persistant de ressentiment envers les propriétaires et les personnes responsables de l'application de la réglementation s'est installé dans notre communauté.

En effet, le conseil d'arrondissement de notre quartier, de la part de ses porte-paroles, affirme que les citoyens sont les protecteurs du patrimoine ainsi que de l'homogénéité de leur cadre de vie. Conséquemment, il y a une urgence de réfléchir au cadre réglementaire qui régit les constructions neuves dans le cœur villageois du Sault et de mettre un frein à la prolifération de constructions menaçant un ensemble patrimonial de premier intérêt pour l'ensemble des Québécois. Des efforts équivalents à ceux demandés aux propriétaires des maisons anciennes doivent être demandés aux propriétaires des nouvelles constructions. Dans le cas contraire, il faut prévoir un sentiment fondé de traitement injuste chez les résidents de longue date.

Le conseil d'administration de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville a adopté la résolution suivante :

Que le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement ainsi que le Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal mettent en application les énoncés et l'esprit du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) propre au Sault-au-Récollet.

Que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tienne sans tarder une séance d'audience publique en présence des membres du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil du patrimoine de Montréal sur les modifications à proposer au cadre réglementaire afin de le rendre conforme à la désignation du cœur historique du Sault-au-Récollet comme lieu historique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Yvon Gagnon
Président
Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville